



Mars2025

FO COM \ FILIALESNEO  
NEOLOG



# NAO 2025

Chers collègues,  
c'est dans un contexte inflationniste et après d'âpres discussions avec la direction, que Force Ouvrière est **NON-signataire** de l'accord NAO 2025 car trop éloigné des revendications initiales de Force Ouvrière, à savoir :

**REVALORISATION DES SALAIRES DE 5 % POUR TOUS**

**PRIME DE 1000 € POUR TOUS**

**ABONDEMENT SUR CET**

**1 JOUR ENFANT MALADE SUPPLÉMENTAIRE**

**REVALORISATION DES HEURES DE NUIT DE 25 À 35 % DU SALAIRE**

**2 CP SUPPLÉMENTAIRES POUR LES SALARIÉS DE + DE 55 ANS**

**2 CP SUPPLÉMENTAIRES POUR LES SALARIÉS HANDICAPÉS**

**2 CP SUPPLÉMENTAIRES POUR LES SALARIÉS DE + DE 55 ANS**

**INDEMNITÉS SPÉCIFIQUES DE DÉPART À LA RETRAITE CALCULÉES  
SUR LE NOMBRE D'ANNÉES D'ANCIENNETÉ DANS L'ENTREPRISE**

**AUGMENTATION DES RCN REPOS COMPENSATEUR DE NUIT À 50H/AN SOIT 7 REPOS**

N'ayant pu se mettre d'accord, la Direction a décidé de maintenir les propositions faites aux organisations syndicales, sous la forme d'une Décision Unilatérale, afin de ne pas pénaliser les collaborateurs. Ces revalorisations de grilles se font entre 2 % et 4,7%. Ces revalorisations de minima de grille impactent la majorité des collaborateurs dans les fonctions employés / ouvrier et agents de maîtrise.

**CES EFFETS AURONT UN IMPACT RÉTROACTIF AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 (AVEC APPLICATION EN MARS 2025).  
FORCE OUVRIÈRE SERA TOUJOURS PRÉSENT POUR DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE TOUS LES SALARIÉS  
NEOLOG, AINSI QUE LEUR POUVOIR D'ACHAT.**

**CONTACT**

LAURENT DUCIEL SECRÉTAIRE DU SYNDICAT FOCOM NEOLOG - DÉLÉGUÉ SYNDICAL CENTRAL FORCE OUVRIÈRE  
TEL : 06 79 17 55 91 - MAIL : LD.DUCIEL@FREE.FR